

REGLEMENT PARTICULIER

36^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

07 et 08 mars 2015

PROGRAMME DU RALLYE

- | | |
|---|--|
| • Parution du règlement | 17 janvier 2015 |
| • Ouverture des inscriptions | 17 janvier 2015 |
| • Clôture des inscriptions | 23 février 2015 à minuit |
| • Parution du carnet d'itinéraire (road-book) | 01 mars 2015 |
| • P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon | 07 mars 2015 dès 08h30 |
| • Vérifications administratives | 07 mars 2015 de 08h00 à 11h45 |
| • Vérifications techniques | 07 mars 2015 de 08h10 à 12h00 |
| • 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs | 07 mars 2015 à 11h00 à l'Hôtel de Gouvenain à Avallon |
| • Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape | 07 mars 2015 à 13h00 |
| • Départ du 36 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais | 07 mars 2015 à 14h00 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Arrivée de la 1 ^{ère} étape | 07 mars 2015 à 19h15 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et des heures ordres de départ de la 2 ^{ème} étape | 07 mars 2015 à 21h30 |
| • Départ de la 2 ^{ème} étape | 08 mars 2015 à 08h30 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Arrivée du 35 ^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales | 08 mars 2015 à 14h20 Terreaux Vauban à Avallon |
| • Publications des résultats du rallye | Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent. |
| • Remise des prix | sur le podium |

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 36^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2015.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2015.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 07 et 08 mars 2015 un rallye dénommé:

36^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par la F.F.S.A.

Permis d'organisation

n° **R1** en date du **27/11/2014**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Frédéric GIBERT, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
6, rue des Sœurs 89580 Migé
tel : 03 86 41 65 41 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du samedi 07 mars 2015 de 9h00 au dimanche 08 mars 2015 à 19h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Adresse : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Président</i>	Gérard SIMON	0419	12017
	<i>Membres</i>	François BELORGEY	0401	10538
		Josiane CHARLEUX	0403	9434
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0419	29685
	<i>Directeur de course adjoint</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Joël JUGNIOT	0419	6813
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Elie MICHON	0403	4766
	<i>Voiture tricolore</i>	Jacky DUCHAINE	0410	24782
	<i>Voiture info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Voiture balai</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<u>Parcs</u>	<i>Avallon</i>	Gérard PORA	0419	57091
	<i>Regroupement</i>	Jean-Michel PIGENET	0417	37172
	<i>Assistance</i>	André GUIBLAIN	0418	7081
<u>ES 1, 3 : Island et ES 5, 7: Moulin Cadoux</u>	<i>Directeurs ES</i>	Pierre GUELAUD	0413	15125
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Pierre GODOT	0413	23434
	<i>Assistant</i>	Marie-France GUELAUD	0413	34910
	<i>Chronométrateur départ</i>	Karine LAUNAY	1504	53487
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Florent GILARDON	0414	162450
	<i>Médecin</i>	Dr Ramdane AOUNI	SAMU	Avallon
<u>ES 2, 4, 6 : Vilaine - Le Meix</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Louis LAURENT	0413	3294
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Lucien BILLARD	0417	9819
	<i>Assistant</i>	Véronique LAURENT	0413	9485
	<i>Chronométrateur départ</i>	Mathieu WEHRLE	0307	155749
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Odile & Gérard PEUREUX	0302 & 0304	11716 & 11719
	<i>Médecin chef</i>	Dr Vicentiu VOINEA	SAMU	Sens
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Membres</i>	Christian PERROT	0308	12848
		Claude BERNARD	0420	47151
		Marc CHARBONNEAU	0203	47435
		Laurent QUERRY	0412	212893
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Nicole GUIBLAIN	0418	7079
		Bernard SOUFFLET	0403	18577
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Patrick BOUQUET	0420	184831

1.2 Eligibilité

Le 36^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais des 07 et 08 mars 2015 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2015 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2015

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront sur le site de l'ASA : **www.avallon-auto-sport.com**

1.3.2 Vérifications administratives: Garage JEANNIN (VAG, route de Paris à Avallon tel 03 86 34 13 03)

- entre 08h00 et 11h45 selon votre convocation

1.3.3 Vérifications techniques: Garage JEANNIN (VAG, route de Paris à Avallon tel 03 86 34 13 03)

- entre 08h10 et 12h00 selon votre convocation

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Eric DARIN (Ford Avallon)
Route de Lyon à 89200 Avallon.
- Le taux horaire est de **60.00 €** TTC maximum.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 36^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 23 FEVRIER 2015 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum (Modernes et VHC confondues).

3.1.11.1P Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **360 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **720 €** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **330 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (*les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye*).

3.1.12P Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.C Voitures autorisées: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter : Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 36^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 151.120 kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms. Les épreuves spéciales sont :

Island (4.700 kms) **Le Meix - Vilaine** (8.000 kms) **Moulin Cadoux** (3.300 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

6.2.5 Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 01 mars 2015** de **08h00 à 19h00**.

le **vendredi 06 mars 2015** de **08h00 à 20h00**.

Le nombre de passages est limité à **3**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye
Commissaires de route sont : badge du rallye

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	330 €	210 €	150 €	-	
Groupe ⁽¹⁾	150 €	80 € si plus de 5 partants	40 € si plus de 10 partants	-	
Classe ⁽¹⁾	345 €	190 € si plus de 3 partants	140 € si plus de 6 partants	80 € si plus de 9 partants	50 € si plus de 12 partants
Féminine ⁽¹⁾	345 €	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA

36^{EME} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

2^{EME} RALLYE REGIONAL VHC DU PAYS AVALLONNAIS

ITINERAIRE HORAIRE - 2015

CONTROLE	ITINERAIRE	KM PARTIEL	KM CUMUL	TEMPS IMPARTI	HEURE 1 ^{ere} VOITURE
----------	------------	------------	----------	---------------	-----------------------------------

PREMIERE ETAPE : SAMEDI 07 MARS 2015

Première Section : AVALLON > AVALLON

CH 0A	AVALLON - parc fermé - sortie	-	0.000	-	14h00
CH 0B	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.860	1.860	15'	14h15
CH 0C	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	2.140	10'	14h25
CH 1A	ISLAND	8.900	11.040	27'	14h52
DES 1	* ISLAND	0.140	11.180	3'	14h55
AES 1	* ISLAND	4.700	15.880	-	-
CPS 1	* ISLAND	0.210	16.090	-	-
CH 2A	VILAINE	14.700	30.790	42'	15h37
DES 2	* VILAINE - LE MEIX	0.130	30.920	3'	15h40
AES 2	* VILAINE - LE MEIX	8.000	38.920	-	-
CPS 2	* VILAINE - LE MEIX	0.400	39.320	-	-
CH 2B	AVALLON - parc de regroupement - entrée	9.940	49.260	30'	16h10

Seconde Section : AVALLON > AVALLON

CH 2C	AVALLON - parc de regroupement - sortie	0.210	49.470	60'	17h10
CH 2D	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.910	51.380	15'	17h25
CH2E	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	51.660	50'	18h15
CH 3A	ISLAND	8.900	60.560	27'	18h42
DES 3	* ISLAND	0.140	60.700	3'	18h45
AES 3	* ISLAND	4.700	65.400	-	-
CPS 3	* ISLAND	0.130	65.530	-	-
CH 3B	AVALLON - parc fermé - entrée	8.240	73.770	30'	19h15

SECONDE ETAPE : DIMANCHE 08 MARS 2015

Troisième Section : AVALLON > AVALLON

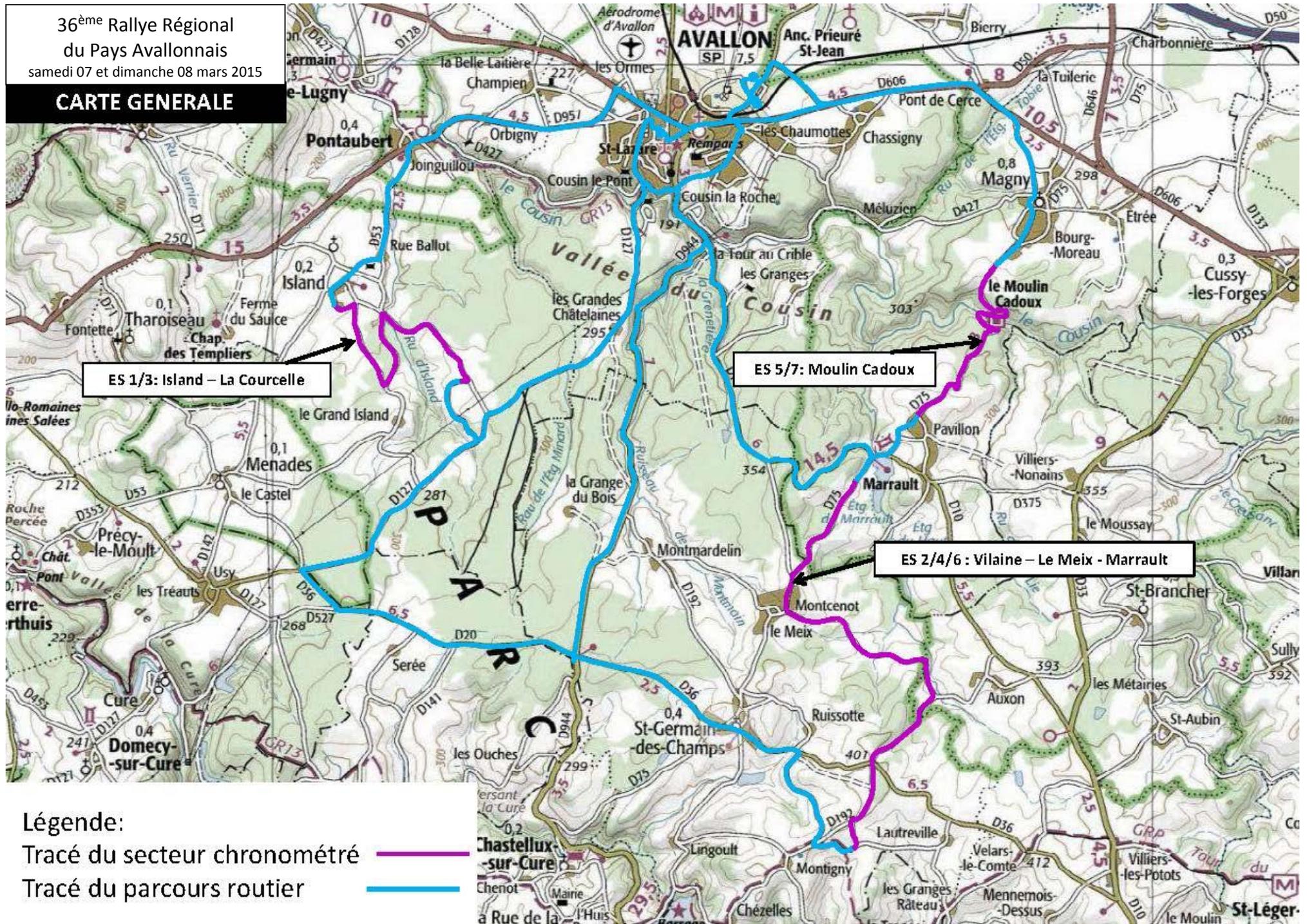
CH 3C	AVALLON - parc fermé - sortie	-	73.770	-	08h30
CH 3D	AVALLON - parc d'assistance - entrée	1.860	75.630	15'	08h45
CH 3E	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	75.910	50'	09h35
CH 4A	VILAINE	16.310	92.220	42'	10h17
DES 4	* VILAINE - LE MEIX	0.130	92.350	3'	10h20
AES 4	* VILAINE - LE MEIX	8.000	100.350	-	-
CPS 4	* VILAINE - LE MEIX	0.400	100.750	-	-
CH 5A	MARRAULT	0.950	101.700	12'	10h32
DES 5	* MOULIN CADOUX	0.140	101.840	3'	10h35
AES 5	* MOULIN CADOUX	3.300	105.140	-	-
CPS 5	* MOULIN CADOUX	0.410	105.550	-	-
CH 5B	AVALLON - parc de regroupement - entrée	7.280	112.830	20'	10h55

Quatrième Section : AVALLON > AVALLON

CH 5C	AVALLON - parc de regroupement - sortie	0.000	112.830	60'	11h55
CH5D	AVALLON - parc d'assistance - entrée	0.680	113.510	5'	12H20
CH 5E	AVALLON - parc d'assistance - sortie	0.280	113.790	50'	12h50
CH 6A	VILAINE	16.310	130.100	42'	13h32
DES 6	* VILAINE - LE MEIX	0.130	130.230	3'	13h35
AES 6	* VILAINE - LE MEIX	8.000	138.230	-	-
CPS 6	* VILAINE - LE MEIX	0.400	138.630	-	-
CH 7A	MARRAULT	0.950	139.580	12'	13h47
DES 7	* MOULIN CADOUX	0.140	139.720	3'	13h50
AES 7	* MOULIN CADOUX	3.300	143.020	-	-
CPS 7	* MOULIN CADOUX	0.410	143.430	-	-
CH 7B	AVALLON - parc fermé - entrée	7.690	151.120	30'	14h20

36^{ème} Rallye Régional
du Pays Avallonnais
samedi 07 et dimanche 08 mars 2015

CARTE GENERALE



Légende:

Tracé du secteur chronométré
Tracé du parcours routier



Chastellux-sur-Cure
Chenot
à Rue de la

Lingoult
Montigny
Chézelles

Lautreville
Velars-le-Comte
Mennemois-Dessus

St-Léger

St-Aubin
les Métairies
Auxon

St-Brancher
le Moussay
Villiers-Nonains

le Meix
Montcenot
Marrault

le Grand Island
Menades
le Castel
le Moussay

le Meix
Montcenot
Marrault

le Meix
Montcenot
Marrault